



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 11 septembre 2026 – 20h00

Mairie de Ruillé-sur-Loir – Salle du Conseil

PRÉSENTS : Patrick SETTIER, Xavier AUBRY, Sonia BUNEL, Marine JARDIN, Isabelle MOUROT, Nicole PÉAN, Olivier BELLAIR, Élise MARIE, Philippe CHASSANY, Christophe SEVAULT, Bruno ESCARRA, Diego BORDIER, Éric SALMON, Gwendoline DERRÉ, Sylvie CADRAN, Pascale MAYEUR, Clément MASSON, Thierry CRINIÈRE, Étienne PATAUX, Élodie MICHAUX, Alain COCHARD.

ABSENTS EXCUSÉS : Sandra VALLON (pouvoir à Marine JARDIN), Dominique PORCHERON (absent, sans pouvoir).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gwendoline DERRÉ.

Nombre de membres en exercice : 23 — Présents : 21 — Votants : 22. Le quorum (12) est atteint.

En préambule, Monsieur le Maire présente au conseil Timéo DELOURME, agent technique recruté en renfort saisonnier durant la période estivale et ayant poursuivi sur un CDD de 6 mois, et informe de l'arrivée, au 1er septembre 2026, de Monsieur Romain DOLENSKI, nouvel agent technique polyvalent.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 juillet 2026

Le procès-verbal du conseil municipal du 17 juillet 2026 ne fait l'objet d'aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

INFORMATION — DECISIONS DU MAIRE AVENANTS SIGNÉS (LOTISSEMENT DE LA GUIMPERIE 3)

Rapporteur : Patrick SETTIER

Monsieur le Maire informe le conseil de la signature de deux décisions : avenants au marché de maîtrise d'œuvre du lotissement de la Guimperie 3 (un avenant de 9 400 € et un avenant de 475 € au titre de la conception paysagère.)

Le premier avenant s'explique par une modification importante de la gestion des eaux pluviales : initialement prévue à la parcelle, celle-ci s'avère impossible en raison de la proximité de la nappe phréatique et de la nature du terrain ; une mission complémentaire de maîtrise d'œuvre a été nécessaire pour définir d'autres solutions d'écoulement, désormais trouvées.

Information actée au procès-verbal — Pas de vote.

DÉLIBÉRATIONS

I. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

D 2026-097 : ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL — MANDATURE 2026-2032

Rapporteur : Patrick SETTIER

Le règlement intérieur du conseil municipal, transmis en pièce jointe de la convocation, a fait l'objet d'une refonte complète du règlement de 2020. Les principales évolutions portent sur la dématérialisation des convocations, la suppression du compte rendu remplacé par le procès-verbal et la liste des délibérations, l'ouverture de la visioconférence aux seules réunions des commissions, l'actualisation des références au code de la commande publique et le renforcement du droit à l'information des élus.

Monsieur le Maire précise que la visioconférence permet d'assister aux séances mais non de prendre part au vote : un élu suivant une séance à distance doit donner pouvoir, comme s'il était absent. Un échange a lieu sur la possibilité de le modifier ultérieurement, à la majorité, ainsi que sur l'utilité d'un tel document, notamment en cas d'opposition au sein de l'assemblée.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le règlement intérieur du conseil municipal pour la mandature 2026-2032.

VOTANTS : 22

POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D 2026-098 : DÉSIGNATION DES RÉFÉRENTS « HABITAT INDIGNE »

Rapporteur : Patrick SETTIER

À la demande de la Direction Départementale des Territoires (DDT) et de la préfecture, la commune doit désigner deux élus référents « habitat indigne ». Cette mission consiste à signaler, via la plateforme « Signal Logement », les logements en mauvais état, insalubres ou indignes ; une procédure est ensuite engagée, pouvant aboutir à des obligations de travaux pour le propriétaire ou à un relogement. Il est souhaité que les référents soient choisis parmi les maires et adjoints, officiers de police judiciaire.

Les candidatures d'Étienne PATAUX, d'Élise MARIE et d'Élodie MICHAUX avaient été évoquées lors du bureau des maires-adjoints. Mme Élise MARIE et M. Étienne PATAUX se portent candidats. Monsieur le Maire précise qu'une brève formation sera dispensée aux référents lors de leur accès à la plateforme.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner Mme Élise MARIE et M. Étienne PATAUX en qualité de référents « habitat indigne ».

VOTANTS : 22

POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

II. FINANCES

D 2026-099 : TRANSFERT DE L'EMPRUNT N° MIN284775EUR À LA CCLLB — COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Patrick SETTIER

Au 1er janvier 2026, la compétence assainissement a été transférée à la Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé, entraînant le transfert des emprunts afférents. L'établissement prêteur BAWAG demande une délibération afin de régulariser ce transfert. Le capital restant dû s'élève à 22 239,01 € ; il correspond au reliquat d'un prêt de 71 000 € contracté en 2003 pour des travaux d'assainissement à Lavenay, dont l'échéance interviendra en 2031.

Il est rappelé que ce prêt, souscrit en 2003, s'éteindra dans trois ans.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le transfert à la CCLLB de l'emprunt n° MIN284775EUR (BAWAG), dont le capital restant dû s'élève à 22 239,01 €.

VOTANTS : 22

POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D 2026-100 : TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION (TVLH) — INSTITUTION

Rapporteur : Patrick SETTIER

La taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) remplace la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) instituée par la commune. Elle concerne les logements vacants depuis plus de deux ans, habitables (eau, sanitaires) et non meublés ; en sont exclues les vacances involontaires, les occupations, même minimales, et les travaux de grande ampleur. La DGFIP a recensé 114 logements en 2025 et 111 en 2026 ; la taxe a rapporté environ 20 000 € en 2025. Le taux actuel est de 15,86 % (aligné sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires) ; le nouveau régime permet de le porter librement jusqu'à 50 %, une éventuelle augmentation étant renvoyée à une décision ultérieure. Il est proposé, ce soir, de voter le seul changement de régime (passage de la THLV à la TVLH), applicable à compter des impositions 2027.

Un échange porte sur l'objectif de la taxe — inciter les propriétaires à remettre leurs biens sur le marché de la location ou de la vente — et sur les causes de la vacance (multipropriété, successions longues, négligence). Il est précisé que les logements vacants depuis moins de deux ans (décès, succession récente) ne sont pas taxés. Les moyens de recensement de

la DGFIP (croisement de données, consommations) sont évoqués. La question du niveau du taux sera à voter au printemps 2027.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) en remplacement de la THLV, applicable à compter des impositions 2027.

VOTANTS : 22

POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

III. INTERCOMMUNALITÉ

D 2026-101 : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025 DE LA CCLLB ET RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT (RPQS 2025)

Rapporteur : Patrick SETTIER, puis Éric SALMON

Monsieur le Maire présente, de façon synthétique, le rapport d'activité 2025 de la Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé (148 pages, joint en annexe), présenté au conseil communautaire. Il rappelle le périmètre de l'intercommunalité (créée en 2017, 24 communes, environ 23 000 habitants, 537 km² dont environ 15 % pour Loir-en-Vallée). Les données financières montrent une section de fonctionnement équilibrée (dépenses de l'ordre de 15,37 M€), dont les postes principaux sont les déchets et la voirie, un investissement dominé par la voirie et une situation d'endettement saine (extinction possible d'ici 2039 en l'absence de nouvel emprunt). La commune verse environ 320 000 à 330 000 € au titre de la voirie, soit près de 10 % du budget voirie de la CCLLB.

Monsieur Éric SALMON présente les rapports sur le prix et la qualité des services (RPQS). Il rappelle que le RPQS est un document opposable, transmis au niveau départemental, servant de base à l'indexation de la facture d'eau et d'assainissement, ce qui justifie une vigilance particulière. Assainissement : la station d'épuration SINESTEP de Ruillé-sur-Loir traite les effluents de Ruillé, de La Chartre et de Villaines ; le financement est réparti au prorata du nombre d'habitants et le coût de l'assainissement progresse, imposant l'entretien des réseaux. Eau : le rendement du réseau s'établit à 73,2 % (environ 25 % de pertes) ; le service compte environ 13 613 abonnés, dont 2 044 à Loir-en-Vallée.

Il est précisé que la commune a formulé des observations écrites sur les RPQS, plusieurs erreurs et inversions de chiffres ayant été relevées ; ces observations, transmises à la CCLLB, peuvent être annexées à la délibération. Monsieur Philippe CHASSANY relève le niveau élevé du taux d'intérêt apparent sur la dette consolidée. Il est rappelé que la compétence eau et assainissement est désormais exercée par la CCLLB, les RPQS 2025 concernant encore la période communale.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport d'activité 2025 de la CCLLB ainsi que les rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2025, en y annexant les observations de la commune.

VOTANTS : 22

POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

IV. AFFAIRES SCOLAIRES

D 2026-102 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE CANTINE ET DE GARDERIE À LA COMMUNE DE VANCÉ — ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

Rapporteur : Patrick SETTIER

Neuf enfants de La Chapelle-Gauguin et de Lavenay, relevant du SIVOS du Tusson, sont accueillis à la cantine et à la garderie de la commune de Vancé. La participation due par Loir-en-Vallée s'élève à 19 371,50 € pour la cantine (1 075 repas) et à 291,48 € pour la garderie, à verser à la commune de Vancé. Le prix de revient net d'un repas à Vancé est de 18,02 €.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le versement à la commune de Vancé d'une participation de 19 371,50 € (cantine) et de 291,48 € (garderie) au titre de l'année scolaire 2025/2026.

VOTANTS : 22

POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D 2026-103 : REFACTURATION DES FRAIS DE CANTINE ET DE SECRÉTARIAT AU SIVOS DU TUSSON — ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

Rapporteur : Patrick SETTIER

En sens inverse, quatre enfants des communes de Cogners et de Vancé sont scolarisés à l'école de La Chapelle-Gaugain et déjeunent à sa cantine. La refacturation cantine s'établit à 3 052,19 € pour Cogners et à 5 303,44 € pour Vancé (soit 8 355,63 € pour 386 repas ; prix de revient net de 21,64 €), sans garderie. S'y ajoutent les frais de secrétariat du SIVOS, assurés jusqu'au départ en retraite de la secrétaire fin décembre 2025, proratisés à 116,66 € par commune (forfait de 350 € sur quatre mois).

Les montants totaux s'établissent à 3 168,86 € pour Cogners et à 5 420,11 € pour Vancé, soit 8 588,97 €.

Il est relevé que la commune n'a pas été destinataire d'une facturation équivalente des frais de secrétariat depuis le départ de l'ancienne secrétaire.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la refacturation aux communes de Cogners (3 168,86 €) et de Vancé (5 420,11 €) au titre de la cantine de La Chapelle-Gaugain et du secrétariat du SIVOS du Tusson, soit 8 588,97 € au total.

VOTANTS : 22

POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

INFORMATION — COÛT RÉEL DU REPAS DE RESTAURATION SCOLAIRE

Rapporteur : Patrick SETTIER

Un document d'information, destiné aux cahiers de liaison des familles, rappellera le coût réel moyen d'un repas de restauration scolaire : 11,68 € (moyenne des trois cantines — Ruillé, avec un prestataire, Poncé et La Chapelle-Gaugain, approvisionnées depuis la rentrée par le lycée Nazareth), dont 4,93 € de denrées alimentaires, 5,38 € de personnel de cuisine et d'encadrement, et 1,36 € d'énergie et d'entretien. Les familles acquittent 3,50 € par repas. Le coût annuel de la restauration scolaire avoisine 109 000 €.

Information actée au procès-verbal — Pas de vote.

V. ÉNERGIE

D 2026-104 : LANCEMENT DE LA CONSULTATION — MARCHÉ DE FOURNITURE DE GAZ NATUREL

Rapporteur : Patrick SETTIER

Le contrat de fourniture de gaz naturel s'achève le 31 décembre 2026. La chaudière biomasse de Ruillé devant réduire fortement la consommation à compter de 2028, il est proposé de conclure un marché pour la seule année 2027.

Depuis la disparition des tarifs réglementés, la commune recourt à un cabinet spécialisé (STUDEFFI) pour se positionner sur un marché où les offres ne sont valables qu'une journée ; la consultation est programmée pour le 21.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation et à signer le marché de fourniture de gaz naturel pour l'année 2027.

VOTANTS : 22

POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D 2026-105 : RÉSEAU DE CHALEUR DE RUILLÉ-SUR-LOIR — LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES TRAVAUX (CHAUFFERIE BIOMASSE)

Rapporteur : Patrick SETTIER, en appui d'Éric SALMON

Monsieur le Maire présente le projet de chaufferie biomasse et de réseau de chaleur. L'enveloppe prévisionnelle est estimée à 2 412 000 € HT, avec un taux de subventions et de certificats d'économie d'énergie (CEE) confortable et des économies d'énergie attendues. Le marché, en procédure adaptée, est alloti en cinq lots : chaudière bois (lot 1), fumisterie et filtration des fumées (lot 2), hydraulique (lot 3), bâtiment (lot 4) et réseau de chaleur urbain d'environ 900 mètres linéaires (lot 5). Le réseau desservira des bâtiments communaux (garderie, bibliothèque, école publique, salle polyvalente, vestiaire de football...) ainsi que des abonnés privés (école privée, maison médicale, EHPAD Dujarié, lycée professionnel Nazareth). La maîtrise d'œuvre est assurée par ARTELIA. Le projet répond notamment aux obligations du décret tertiaire (baisses de consommation de 30 % d'ici 2030, 50 % d'ici 2040 et 60 % d'ici 2050) applicables à l'unité foncière de la rue de l'Europe. Deux systèmes de filtration des fumées (cyclonique et filtre) limiteront les particules fines, la solution permettant en outre d'éviter le rejet de plus de 60 tonnes de CO₂. Le dossier de consultation est prêt ; la mise en service est impérative au 1er janvier 2028, condition d'une subvention « coup de pouce » CEE d'environ 940 000 €.

Un échange porte sur le respect impératif du calendrier, la subvention d'environ 940 000 € étant conditionnée à l'achèvement dans les délais : en cas de dépassement, une partie de la charge resterait à la commune. L'échange se poursuit sur les projets réglementaires « subis » (décret tertiaire), faute d'alternative technique adaptée aux volumes concernés. Le projet fera l'objet d'un budget annexe, et s'équilibrera par les abonnements des usagers.

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les travaux du réseau de chaleur, selon une procédure adaptée et en marché alloti.

VOTANTS : 22

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3

VI. DOMAINE ET PATRIMOINE

D 2026-106 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE GRATUIT DE LOCAUX — BOUTIQUE ÉPHÉMÈRE (ASSOCIATION ESCALE ARTISANALE)

Rapporteur : Patrick SETTIER

L'association Escale Artisanale, qui réunit des artisans d'art (objets d'art, accessoires de mode), organise des boutiques éphémères. Déjà accueillie à deux reprises à Poncé-sur-le-Loir, avec satisfaction, elle souhaite y revenir et s'installer également à Ruillé-sur-Loir. La mise à disposition, à titre gratuit, constitue un soutien de la commune au commerce et à l'animation locale : salle des fêtes de Poncé-sur-le-Loir du 22 au 28 septembre 2026 ; ancienne mairie de Ruillé-sur-Loir (ancien cabinet de kinésithérapie) du 10 au 16 novembre 2026.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux au profit de l'association Escale Artisanale, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

VOTANTS : 22

POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

VII. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

D 2026-107 : GESTION DES CHATS ERRANTS — CONVENTION DE STÉRILISATION ET D'IDENTIFICATION

Rapporteur : Diego BORDIER

En application de l'article L.211-27 du code rural et de la pêche maritime, la gestion des chats errants relève de la commune. Des situations ont été signalées, notamment à La Chapelle-Gauguin. La commune s'associe à la Fondation 30 Millions d'Amis et à un prestataire chargé du piégeage : après signalement et information des riverains, des cages sont posées, les animaux capturés sont conduits chez le vétérinaire (cabinet de Parigné-l'Évêque / Le Grand-Lucé, aux tarifs négociés) pour stérilisation et identification, puis relâchés sur leur site de capture. La prise en charge des frais de stérilisation est plafonnée à 100 € par animal, dans la limite de 80 chats par an (environ 20 par commune déléguée) ; au-delà, la dépense resterait à la charge de la commune.

Il est rappelé qu'un couple de chats non stérilisés peut engendrer plus de 20 000 descendants en quatre ans. Les maires délégués seront sollicités pour la récupération des animaux et un courriel sera adressé aux habitants afin de sectoriser les foyers concernés.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser la passation de la convention de gestion des chats errants (stérilisation et identification), avec une prise en charge plafonnée à 100 € par animal dans la limite de 80 chats par an, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

VOTANTS : 22

POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

VIII. URBANISME

INFORMATION — VOIE VERTE : MOBILIER, SIGNALÉTIQUE ET ACQUISITIONS FONCIÈRES

Rapporteur : Élise MARIE

Madame Élise MARIE présente l'aménagement de la voie verte, site par site : aire de la gare (table, poubelles, portique et panneau directionnel) ; aire de pique-nique de la vallée de la Flotte à Pont-Bré (panneaux d'information touristique et de jalonnement) ; Poncé-sur-le-Loir (table couverte, table non couverte, poubelle et mobilier interactif « trois cubes ») ; La Chapelle-Gaugain (signalétique d'informations locales, panneau directionnel et borne interactive). Les travaux débutent le 14 septembre et la signalétique sera posée à la mi-octobre. Une inauguration, concernant trois des quatre communes déléguées, sera à organiser.

Information actée au procès-verbal — Pas de vote.

INFORMATION — LOTISSEMENT DE LA GUIMPERIE 3

Rapporteur : Éric SALMON

Deux maisons témoins ont été définies avec le concours du CAUE. Sur la rue traversante principale seront édifiées des maisons hautes (rez-de-chaussée, étage et combles) ; à l'arrière du lotissement, le règlement n'autorise que des maisons de plain-pied avec combles aménageables et toitures à pans (les toits plats étant proscrits), afin de limiter la covisibilité et les ombres portées. Une réunion de travail élargie (VRD, revêtements, luminaires) est fixée au 9 octobre.

Information actée au procès-verbal — Pas de vote.

INFORMATION — PARKING DE LA CHAPELLE-GAUGAIN

Rapporteur : Diego BORDIER

Le plan d'aménagement du parking situé le long de l'église (dit « parking du bas ») est présenté. À la suite des recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France, deux places supplémentaires ont été ajoutées (travaux de MM. Jean-François BRARD et Éric SALMON au mois d'août), tout en conservant la superficie nécessaire à la circulation des camions.

Information actée au procès-verbal — Pas de vote.

INFORMATION — TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Rapporteur : Patrick SETTIER

Éclairage public : la rénovation en LED, dotée de capteurs de luminosité et de présence, s'achève fin octobre ; l'économie d'énergie réalisée financera l'emprunt correspondant. Mur du cimetière de Ruillé : les travaux (entreprise Breton) débutent en octobre. Église de Lavenay : le cabinet de Mme BRAMA est intervenu sur le dossier de permis de construire de la phase 3 (décors peints et chœur).

Terrasse (« Saveurs du Caucase ») : le terrassement démarre en octobre pour une livraison au printemps.

Logement partagé et espace France Services attenants à l'ancienne poste/mairie de Ruillé : environ six mois de travaux, avec réaménagement de l'arrière de la poste pour séparer le local de vidéoprotection.

Information actée au procès-verbal — Pas de vote.

INFORMATION — VIDÉOPROTECTION

Rapporteur : Patrick SETTIER

La subvention sollicitée auprès du FIPD (40 % du total) est refusée, deux projets seulement ayant été retenus au niveau départemental. La commune conserve toutefois la DETR (environ 50 %). Une nouvelle demande, plafonnée, pourrait être déposée l'an prochain.

Information actée au procès-verbal — Pas de vote.

INFORMATION — RAFRAÎCHISSEMENT DES ÉCOLES ET PLANIFICATION DES PROJETS 2026-2032

Rapporteur : Patrick SETTIER

Des estimations ont été reçues pour l'installation de pompes à chaleur dans les écoles (Poncé, Séguin, La Chapelle-Gaugain), ainsi que pour des stores anti-chaleur (environ 14 000 €, gain d'environ 4 °C). Une réunion de hiérarchisation et de planification des projets 2026-2032 se tiendra le jeudi 1er octobre à 18h30.

Information actée au procès-verbal — Pas de vote.

QUESTIONS AYANT TRAIT AUX AFFAIRES DE LA COMMUNE

Rapporteur : Patrick SETTIER

Monsieur le Maire rappelle les prochaines échéances et manifestations :

- Mercredi 16 septembre 2026, 12h : temps convivial de présentation avec les agents de service.
- Samedi 19 septembre 2026, 14h : journée de convivialité élus-agents (randonnée, remise de médailles, repas).
- Mardi 23 septembre 2026, 18h30 : réunion d'adressage.
- Dimanche 27 septembre 2026 : élections sénatoriales — départ groupé à 9h, place de la mairie (covoiturage possible).
- Jeudi 1er octobre 2026, 18h30 : réunion de travail sur les projets 2026-2032.
- Samedi 3 octobre 2026 : Trail des Janières.
- Samedi 31 octobre 2026 : soirée moules-frites et feu d'artifice à Lavenay.
- Goûters des aînés : mardi 15 décembre 2026 (Lavenay / La Chapelle-Gaugain) et jeudi 17 décembre 2026 (Ruillé / Poncé).
- Samedi 16 janvier 2027, 10h30 : vœux du Maire, salle des fêtes de Ruillé-sur-Loir.

Rallye Cœur de France (26-27 septembre 2026) : l'écurie locale « Teen Compétition », qui engage une Saxo, sollicite une aide de la commune. Après un débat sur le principe de subventionner une écurie et un vote à main levée, le conseil accorde une subvention exceptionnelle de 200 €, prélevée sur l'enveloppe de secours votée en début d'année (sans nouvelle délibération), sous réserve d'un dossier en bonne et due forme.

S'abstiennent M. Olivier BELLAIRES, Mme Marine JARDIN et M. Philippe CHASSANY, Christophe SEVAULT et Diego BORDIER.

Projet agrivoltaïque (ferme de M. Pierre Marelier, environ 29 hectares au nord de la commune, en lisière de forêt) : le porteur de projet a présenté son intention ; aucune délibération n'est requise à ce stade, mais un avis de la commune est attendu, le projet ne pouvant aboutir sans avis favorable. Le dossier sera mis à disposition et le conseil se prononcera lors d'une prochaine séance. Un débat s'engage sur les énergies renouvelables, l'impact visuel, l'examen par la CDPENAF et les retombées financières pour la commune.

Projet de réseau (Eclairion) : une réunion est proposée le 23 septembre à 10h afin de recueillir la connaissance du territoire (traversées de routes, ruisseaux, manifestations).

Recrutement : une offre a été publiée pour un poste de responsable urbanisme / bâtiment / voirie, encadrant les services techniques, en remplacement de Mme Nadine partant en retraite, avec un élargissement des missions (catégorie B) ; la commune s'adjoint les services d'un cabinet de recrutement.

Information actée au procès-verbal — Pas de vote.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Patrick SETTIER, Maire, déclare la séance levée à 23 heures.

Numéros d'ordre des délibérations prises au cours de la séance

N°	Objet
D 2026-097	Adoption du règlement intérieur du conseil municipal (2026-2032)
D 2026-098	Désignation des référents « habitat indigne »
D 2026-099	Transfert de l'emprunt n° MIN284775EUR à la CCLLB (assainissement)
D 2026-100	Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)
D 2026-101	Rapport d'activité 2025 de la CCLLB et RPQS eau et assainissement 2025
D 2026-102	Participation aux frais de cantine et de garderie à la commune de Vancé (2025/2026)
D 2026-103	Refacturation des frais de cantine et de secrétariat au SIVOS du Tusson (2025/2026)
D 2026-104	Lancement de la consultation — marché de fourniture de gaz naturel
D 2026-105	Réseau de chaleur de Ruillé — lancement de la consultation des travaux
D 2026-106	Convention de mise à disposition à titre gratuit — boutique éphémère (Escale Artisanale)
D 2026-107	Gestion des chats errants — convention de stérilisation et d'identification

Liste des membres présents

Patrick SETTIER, Xavier AUBRY, Sonia BUNEL, Marine JARDIN, Isabelle MOUROT, Nicole PÉAN, Olivier BELLAIR, Élise MARIE, Philippe CHASSANY, Christophe SEVAULT, Bruno ESCARRA, Diego BORDIER, Éric SALMON, Gwendoline DERRÉ, Sylvie CADRAN, Pascale MAYEUR, Clément MASSON, Thierry CRINIÈRE, Étienne PATAUX, Élodie MICHAUX, Alain COCHARD.

Absents : Sandra VALLON (pouvoir à Marine JARDIN) et Dominique PORCHERON.

Le Maire

Patrick SETTIER



La Secrétaire de séance

Gwendoline DERRÉ

